

Compte rendu du Conseil Communal
Lundi 21 janvier 2019 – 19h00

Présents : Jean Luc BOCH — Patrice MEREL – Christiane CHARRIERE - Myriam MONTMAYEUR — Patricia BERARD — Joël OUGIER SIMONIN –Marion LIZEROUX - René ALLAMAND - Corine MICHELAS - Pierre OUGIER - Fabienne ASTIER Gérard MONTILLET

Excusés : Séverine BRUN - Stefan KOUMANOV - Evelyne FAGGIANELLI

Absents : Laurent ASTIER – Richard BROCHE - Raphaël OUGIER -

1. Présentation par les étudiants d'une résidence intergénérationnelle à La Fontaine

Monsieur Patrice Merel rappelle qu'il avait été demandé à un groupe d'étudiants en urbanisme de travailler sur un projet de résidence intergénérationnelle à Macot (Chef-Lieu) sur le site de La Fontaine.

Les étudiants présentent au conseil communal les différentes hypothèses envisageables.

Monsieur le maire précise qu'il est important d'avancer sur la partie acquisition foncière si la commune souhaite faire aboutir ce type de projets.

2. Questionnaire horaires crèche Plagne centre

Madame Christiane Charrière indique qu'une demande de précisions a été formulée par madame Corine Michelas concernant l'ouverture à 8H15 de la crèche, soit avant 8H30 pour que les parents puissent déposer les enfants avant de se rendre au travail.

Madame Christiane Charrière souligne que sous l'ancien mandat (avant 2014) plusieurs enquêtes avaient déjà été réalisées à la demande de parents pour une ouverture avant 8H30, et qu'elle n'avait jamais abouti par manque d'engagement des familles. En 2017, à la demande des familles, une nouvelle enquête a été réalisée, et malgré un nombre limité d'engagements, la garderie a ouvert à 8h15 durant l'hiver 2017/2018.

Malgré l'engagement des familles qui avaient réservé le créneau 8H15/8H30, dans les faits, les enfants n'ont pas été confiés à la structure sur les tranches horaires supplémentaires réclamées.

Une nouvelle enquête a de nouveau été effectuée pour l'hiver 2018/2019, sans succès, et les parents ont donc été informés en juin qu'il n'y aurait pas d'ouverture pour l'hiver 2018/2019 à 8H15.

Le 28 décembre, une famille a formulé une demande à la commune réclamant une ouverture à 8H15.

Un récapitulatif des présences depuis le début de l'année fait état sur la tranche 8H30/8H45 de 0 à 5 enfants maximum accueillis, il est donc difficilement envisageable d'ouvrir à 8H15, et la commune ne peut proposer ce nouveau créneau qu'avec la garantie d'avoir un minimum d'enfants sur ces tranches d'accueil.

Madame Christiane Charrière rappelle que la subvention est soumise dans le cadre des critères fixés par la CAF à un taux de remplissage minimum, et que l'objectif d'une collectivité est de proposer un service collectif et non un service à la personne.

La commune a donc répondu à la famille qu'elle était la seule à avoir fait cette demande et que dans ces conditions il n'est pas possible d'accéder à cette requête.

Le conseil communal prend acte de ces informations, et confirme que les conditions requises pour un changement des horaires dépendent de l'engagement des parents.

3. Dossier Licho

Madame Corine Michelas souhaiterait connaître les détails et l'avancement de ce dossier.

Monsieur le maire informe le conseil communal qu'un référent technique va être désigné au sein de la commune pour gérer ce dossier (la directrice de l'urbanisme a été désignée).

Monsieur René Allamand précise que le dossier piloté au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) est différent. Il s'oriente sur la connaissance de l'état des lieux du parc immobilier.

Monsieur René Allamand informe également le conseil communal que le Plan Route est calibré sur le nombre de lits, ce qui détermine la participation financière du SIGP.

Madame Corine Michelas indique que toute démarche pouvant aller dans le sens de la rénovation est un réel atout pour la collectivité.

Le conseil communal prend acte de ces informations.

Questions diverses :

Retour clients par rapport au cabinet médical :

Les patients n'arrivent plus en ski devant le cabinet, il y a donc désormais une prise en charge par les ambulances, et donc l'intervention de plusieurs transports (pistes, ambulances).

Monsieur Patrice Merel indique avoir échangé avec le service des pistes, les retours sont plutôt positifs. De plus, la commune n'a plus à financer les 15 000 euros d'aides au loyer du cabinet médical qui étaient imputés sur le Budget Communal.

Monsieur Patrice Merel souligne également que cette maison médicale est un réel atout pour la station, avec des locaux modernes et non plus comme auparavant d'anciens appartements réaménagés.

En revanche, il regrette le manque de signalétique et il est donc impératif de travailler rapidement sur cet aspect.

Le conseil communal prend acte de ces remarques et valide une réflexion globale sur la signalétique.

Dossier UTN Plagne Bellecote

Le dossier va être relancé pour février, le service urbanisme/foncier s'étoffant, il sera donc possible de travailler et d'instruire ces dossiers complexes, l'UTN allant jusqu'en 2020 il est donc indispensable qu'il aboutisse avant 2020, date butoir pour l'UTN.

Résidence 5 ***: L'EIGER:**

Les deux résidences sont en cours de démarrage, pour le printemps 2019 pour l'une et pour le printemps 2020 (MGM) pour la résidence 5 *****L'EIGER. L'idée étant de faire moins d'appartements mais de qualité supérieure, avec donc une montée en gamme des produits proposés à la clientèle.

Ex Aquarius (Club Med du bas)

Cet établissement appartient à une société qui l'avait racheté à Aquarius et qui le loue désormais au club Med (A noter que le Club Med loue généralement les bâtiments qu'il exploite). Il reste encore 2 ans de location ; La collectivité devra rester vigilante quant au devenir de cet établissement.

Mise à disposition d'un appareil de musculation (presse) au kiné de La Plagne :

Pour faire suite à la demande du kinésithérapeute qui exploite les nouveaux locaux de Plagne Centre, et qui souhaite utiliser l'appareil de musculation (presse) situé à Macot (salle sous l'ancienne mairie), le conseil communal valide la mise à disposition de cet appareil à titre gratuit, charge à l'utilisateur de le récupérer et de le réparer si besoin. Madame Marion Lizeroux indique qu'il faudra de ce fait prévenir les utilisateurs (Clubs) que cette presse ne sera plus disponible.

Le conseil communal valide cette mise à disposition.

Point skate Park

Madame Marion Lizeroux fait un compte rendu des réunions organisées avec les jeunes de la commune, ainsi qu'avec monsieur Durand qui a créé un Skate Park à St Jean de Maurienne avec très peu de moyens. Un projet plus élaboré a été présenté à la deuxième réunion.

Un jeune de la commune a contacté madame Marion Lizeroux pour organiser une inauguration avec la venue de skateurs, afin d'organiser un bel événement autour de cette inauguration.

Puis, elle précise qu'il n'y a pas de Skate Park dans toute la vallée, et qu'il faut donc prévoir le stationnement en conséquence et s'attendre à quelques nuisances, sachant que cet équipement ne servira pas l'hiver.

Le chantier sera lancé dès qu'il n'y aura plus de neige. Il sera étagé sur 3 niveaux de difficultés afin de pouvoir répondre aux attentes de la majorité des utilisateurs.

La commune d'Aime La Plagne va également faire un Pumptrack à côté de la rampe de poussée de bob. Ces espaces pourront accueillir tous les engins roulants (VTT, patins, skates, rollers...)

Point sur la régie et les navettes :

Les conventions arrivant à échéance il convient de s'interroger sur le périmètre de ces participations, et sur les montants à demander aux hébergeurs, et aux commerçants. Madame Fabienne Astier indique, en effet, qu'elle souhaite que tous les acteurs s'impliquent dans ce service essentiel pour la station. Ce point sera débattu en conseil d'exploitation de la Régie de Transport. Monsieur le maire souhaite que cette réflexion soit travaillée en concertation avec les acteurs économiques.

Point budget 2019

Monsieur Gérard Montillet indique qu'il a quasiment terminé la préparation du budget investissement 2019.

Il indique que du matériel est à renouveler, mais que les acquisitions ont été revues à la baisse pour cet exercice.

(20h00 départ de M Joël OUGIER SIMONIN)

En revanche, certains véhicules sont à changer (le B110 est à renouveler car hors d'usage).

Au total, 100 000 euros de véhicules sont budgétés. Certains véhicules étant hors d'usage, il est donc indispensable de les renouveler. Monsieur Gérard Montillet liste les montants travaillés en commission travaux. Il précise que ces montants s'entendent pour La Plagne Tarentaise.

Madame Myriam Montmayer demande au conseil communal de pouvoir installer une illumination à l'entrée du village, le conseil communal valide cette demande.

Crèche de Belle Plagne (Bâtiment du Génépy) :

Les plans ont été confiés à un architecte, si ce projet est validé un rendez-vous sera pris avec le Médecin de PMI (Dr Soleil). Le nombre d'enfants pouvant être accueillis étant évalué entre 12 et 14, correspondant donc au nombre de places qui sera proposé aux vacanciers.

RECREA

Une demande de paiement de 93 500 euros par an (2017 et 2018 soit 187 000 euros) a été formulée par Récréa, qui argumente une baisse des recettes initialement prévues au contrat (copropriétaires de Plagne Bellecote qui n'honorent pas les conventions de participation financière). Le conseil communal souhaite un retour du contentieux actuellement en cours.

Liaison village soleil

Monsieur Gérard Montillet évoque une demande concernant la possibilité d'une liaison piétonne entre Plagne Villages et Plagne Soleil pour permettre un accès piéton sécurisé.

La séance est levée à 21h00